

Premières Informations



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Emploi et politiques d'emploi

Numéro 47 — MAI 1987

LA RÉINSERTION DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE APRÈS UN STAGE DU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

Près de 36 000 personnes ont bénéficié en 1986 d'un stage de formation financé par le Fonds national de l'emploi à l'intention des chômeurs de longue durée, c'est-à-dire inscrits depuis un an au moins à l'ANPE ou en situation de chômage répétitif. Avec d'autres dispositifs de formation et d'insertion (notamment, en 1986, 52 000 stages modulaires et plus de 13 000 stages de mise à niveau, mis en œuvre par l'ANPE), les stages de formation du FNE participent ainsi largement de la volonté des pouvoirs publics de poursuivre et d'amplifier l'effort en faveur des demandeurs d'emploi connaissant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (1).

Afin de mieux connaître les caractéristiques des stagiaires et d'évaluer leur situation six mois après la fin du stage, le Service des études et de la statistique a mené en septembre 1986 une enquête auprès d'un échantillon de 1 650 personnes dont le stage avait pris fin en février ou en mars.

(1) — Un plan de réinsertion des chômeurs de longue durée est actuellement mis en place. Il comprend notamment, outre les programmes d'insertion locale, permettant d'accueillir des chômeurs dans le secteur non marchand, trois nouvelles formules : un contrat de réinsertion en alternance, associant un emploi et une action de formation, un stage de réinsertion en alternance, combinant modules de formation en organisme et en entreprise, une exonération à 50% des charges sociales pour l'embauche d'un chômeur de longue durée à l'issue d'un stage de formation. Les mesures existant en 1986 seront renforcées, avec 150 000 places de stage destinées aux adultes — stages FNE/CLD, stage modulaires, stages de mise à niveau —, 90 000 aux jeunes, et 7 000 aux femmes isolées démunies de ressources.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy — 75700 PARIS — 045.67.55.44, poste 59.11

Caractéristiques des stagiaires.

Les adultes âgés de 26 à 44 ans forment la majorité des stagiaires (59%), une forte minorité étant constituée par les jeunes de moins de 26 ans (31,3%); les adultes de 45 ans ou plus représentent un stagiaire sur dix (9,7%). Il s'agit également d'une population majoritairement féminine (54,3% de femmes).

La formation initiale des stagiaires correspond dans plus de la moitié des cas (51,4%) au niveau V (CAP, BEP), et dans un cas sur cinq (20,4%) au niveau VI ou Vbis (fin d'études obligatoires).

En tête des motifs de chômage, on trouve le licenciement d'ordre économique (30,6%); le second motif invoqué (28,4%) est la fin d'un contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim. Au total, plus des deux-tiers des stagiaires invoquent comme motif de leur chômage un licenciement ou la fin d'un emploi précaire, ce qui correspond bien à l'esprit de la mesure. Quant à la durée du chômage avant le stage, seule la dernière inscription à l'ANPE est prise en compte. Dans ce sens strict, qui ne tient pas compte des situations de chômage répétitif, la moitié des stagiaires étaient inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an, dont un quart depuis plus de deux ans.

L'insertion à l'issue du stage.

Six mois environ après la fin du stage, 43,9% des stagiaires ont un emploi ou exercent une activité. Ce « taux d'insertion à six mois » s'avère remarquablement stable, une enquête analogue menée en 1985 ayant donné le même résultat (43,7%).

Parmi les anciens stagiaires ayant un emploi ou exerçant une activité, plus du tiers occupent cet emploi depuis la fin du stage, et un autre tiers depuis au moins trois mois. En outre, neuf sur dix de ces stagiaires en situation d'emploi ont un contrat de travail, définitif (16,7% de l'ensemble des anciens stagiaires), à durée déterminée (16,9%) ou bien temporaire (1,8%), ou encore ont créé ou repris une entreprise (3,7%).

Au moment de l'interrogation, la moitié des anciens stagiaires sont à nouveau chômeurs. Toutefois, parmi ces chômeurs, près d'un sur trois a occupé un emploi depuis la fin du stage et l'a perdu, en général pour cause de fin de contrat à durée déterminée.

Au total, un tiers seulement des stagiaires n'ont occupé aucun emploi dans le semestre suivant leur stage.

Enfin, il a été demandé aux personnes interrogées si elles avaient pu utiliser les compétences acquises au cours du stage. La réponse varie naturellement selon la situation : la proportion des réponses positives est de 72% pour les personnes occupant un emploi et de 55,5% pour les autres.

Motif de chômage (en %)	Situation six mois après le stage (en %)
licenciement économique 30,6	3,7 création ou reprise d'entreprise
fin de contrat à durée déterminée ou de mission d'intérim 28,4	16,7 contrat à durée indéterminée
licenciement ordinaire 8,3	16,9 contrat à durée déterminée
fin de scolarité, d'apprentissage ou de service national 9,2	1,8 intérim
démission 6,6	4,8 TUC et situations diverses d'emploi
fin de stage 2,2	43,9 ensemble des situations d'emploi
motifs divers 14,7	2,1 stage de formation, reprise d'études ou service national
	49,9 chômage
	4,1 retrait du marché du travail